



LIVRES TERMINALE 2021-2022

La plupart des manuels seront prêtés par le Lycée avec le concours de la Région.

Nous demanderons, **uniquement** à toutes les NOUVELLES familles, à la rentrée de septembre, (ne pas nous l'adresser d'ici là) un chèque de caution de 200 euros, libellé à l'ordre de OGEC Notre-Dame-de-Boulogne, **avec au dos les nom et prénom de l'élève.**

Il sera à remettre lors de la remise des livres le Jeudi 2 septembre. Ce chèque ne sera pas encaissé, sauf en cas de non restitution des manuels en fin d'année scolaire. **Merci de ne pas dater le chèque.**

A noter que tous les manuels sont neufs datant de septembre 2020 ; nous demandons donc aux élèves de les conserver avec un soin particulier pour cette deuxième année d'utilisation.

Procédure de prêt et de restitution :

En fin d'année scolaire, les livres devront être restitués à l'établissement.

Si certains livres sont abîmés ou égarés, une facture vous sera adressée dont le montant correspondra à leur remplacement. A défaut de paiement, le chèque de caution sera encaissé.

Si les livres sont en bon état, le chèque de caution sera détruit par nos soins (sauf pour les familles en demandant expressément par courrier la restitution).

La Direction

A noter : fournitures :

Il n'y a pas de « liste de fournitures » au lycée. Les demandes seront faites, au cas par cas, par les professeurs à la Rentrée.